

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 7 février 2023**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-02-07-1 | Budget du CCAS - Budget Primitif 2023

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'excusés : 1

Convoqué le 2 févr. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec.



Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le Code de l'Action Sociale et des familles, notamment son article L123.8
- L'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 095,00	11 095,00
Mouvements réels	11 095,00	0,00
Mouvements d'ordre	0,00	11 095,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 145 792,00	2 145 792,00
Mouvements réels	2 135 297,00	2 145 792,00
Mouvements d'ordre	10 495,00	0,00
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	2 156 887,00	2 156 887,00

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2.145.792 euros.

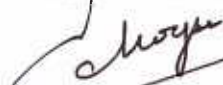
Elle est financée de la façon suivante :

- Recettes propres (Produits des usagers, subventions extérieures, etc.) : 757 430,00 euros
- Subvention d'équilibre du budget de la Ville à hauteur de 1.388.362,00 euros répartis comme suit :
 - 59.800,00 euros au titre du financement du Programme de Réussite Educative (PRE)
 - 1.328.562,00 euros au titre de l'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 09/02/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230207-2023-02-07-01-DE

Publié ou notifié : **20 FEV. 2023**